*	Public Works and Government Services Canada
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Module de réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving Unit - PWGSC 50 rue Victoria Street

(Salle de courrier/Mailroom : C114

Gatineau Québec K1A 0C9

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des Interventions en cas d'urgence maritime Centennial Towers 7th Floor - 7W11 200 Kent Street Ottawa Ontario K1A0S5

		Date 1024-05-22	
Client Reference No N° de référence du client F7047-231212		mendment No N° modif. 07	
File No N° de dossier 008erd.F7047-231212	CCC No./N° CCC	- FMS No./N	° VME
GETS Reference No N° de I	référence de SEAG	i	
PW-\$ERD-008-29331 Date of Original Request for	Standing Offer		
Date de la demande de l'offre		ninale	2024-03-28
Solicitation Closes			in
at - à 02:00 PM	Eastern Dayli	•	
on - le 2024-06-26	Heure Avancé		
Address Enquiries to: - Adre	ssar toutas quasti	ne à·	Buyer ld Id de lleebeteu
Bakhos, Maya	sser toutes questi	nis a.	Buyer Id - Id de l'acheteu 008erd
Telephone No N° de téléph	one	FAX No	
(873) 355-3085 ()	0110	() -	N GOTAX
` / ` /	. avlaša	()	
Delivery Required - Livraisor	i exidee		
Delivery Required - Livraisor	i exigee		
Delivery Required - Livraisor Destination - of Goods, Servi		tion:	
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi Destination - des biens, serv	ices, and Construc		
Destination - of Goods, Servi Destination - des biens, serv Security - Sécurité This revision does not change	ices, and Construction	n:	Offer

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui	No - Non	
The Offeror hereby acknowledges this r	evision to its Offer.		
Le proposant constate, par la présente,	cette révision à son o	offre.	
	_		
Signature	Dat	e	
Name and title of person authorized to sign Nom et titre de la personne autorisée à sig (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	n on behalf of offeror. (ner au nom du propos	type or print)	



MODIFICATION DE LA DEMANDE 007

Cette modification de la demande est émise pour :

- 1. Prolonger la date de clôture de la demande.
- 2. Répondre aux questions reçues de l'industrie.
- 3. Modification de l'Annexe B Spécifications techniques des bouées en plastique.
- 4. Modification de l'Annexe D Matrice d'évaluation des offres.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question 1

Le Canada acceptera-t-il une prolongation de la date de clôture?

Réponse à la Question 1

La demande sera prolongée jusqu'au 26 juin 2024 à 14h00 HAE.

Question 2

La GCC peut-elle spécifier le niveau de dommage autorisé ou d'autres informations acceptables à utiliser dans le calcul pour prouver la conformité au TSoR TR23 et à l'évaluation TC07 ?

Réponse à la Question 2

Après révision de l'exigence technique TR.23, pour plus de clarté dans l'exigence et la méthode de validation, le Canada a apporté les modifications suivantes:

Modification de l'Annexe B - Spécifications techniques des bouées en plastique et modification de l'Annexe D - Matrice d'évaluation des bouées en plastique

Supprimer : Annexe B dans son intégralité TR.23.

Insérer: Annexe B telle que jointe TR.23.

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.23	,	La coque des bouées doit rester à flot dans l'état endommagé. L'état endommagé constitue tout état dans lequel les bouées ne servent plus d'aide à la navigation.
	Stabilité– État endommagé	REMARQUE: En cas de catastrophe naturelle grave hors du contrôle humain entraînant des dommages catastrophiques à une bouée, la GCC ne s'attend pas à ce que la bouée fonctionne comme une aide à la navigation.

Supprimer : Annexe D dans son intégralité TC07.

Insérer: Annexe D telle que jointe TC07a, TC07b, TC07c.

Item	EBT Référ ence	Description	Méthode de validation
TC07 a	2.2.6	Critères de stabilité (TR22)	SD
TC07 b	2.2.6	Critères de stabilité (TR23)	SOC
TCO7 c	2.2.6	Critères de stabilité (TR24)	SD

3. Modifications apportées à l'Annexe B - Spécifications techniques des bouées en plastique

Supprimer: Annexe B dans son intégralité.

Insérer : Annexe B telle que jointe.

4. Modification de l'Annexe D - Matrice d'évaluation

Supprimer : Annexe D dans son intégralité.

Insérer : Annexe D telle que jointe.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

Bouées en plastique

Énoncé des besoins techniques Annexe B







Table des matières

1. INTRODU	UCTION	1
1.1. B∪⊺	Г	1
1.1. BUI		1
2. EXIGENO	ES TECHNIQUES	3
2.1. GÉN	véralités	3
2.1.1.	Catégories de bouées	
	GENCES OPÉRATIONNELLES	
2.2.1.	Zones d'opération	
2.2.2.	Conditions environnementales	
2.2.3.	Service opérationnel	
2.2.4.	Durée de vie prévue	
2.2.5.	Critères fonctionnels	5
2.2.6.	Critères de stabilité	6
2.3. Exic	GENCES DE CONCEPTION	7
2.3.1.	Matériaux	7
2.3.2.	Conception, dimensions et finition de surface	7
2.3.3.	Capacités structurales	8
2.3.4.	Spécifications de l'équipement extérieur	9
2.3.5.	Équipement intérieur	11
2.3.6.	Couleur	11
2.3.7.	Marques	
2.3.8.	Spécification du cycle de vie	
2.3.9.	Répercussions écologiques	14
APPENDICE A	EXIGENCES DE RENDEMENT PROPRES AUX BOUÉES	15
A.1 PO	RTÉE	15
A.2 EXI	GENCES DE RENDEMENT	15
A.2.1	Petit espar	
A.2.2	Petite balise	18
A.2.3	Espar moyen	20
A.2.4	Balise moyenne	22
A.2.5	Bouée de rivière	
A.2.6	Bouée de rivière à faible tirant d'eau	26
A.2.7	Balise moyenne-grande	28
A.2.8	Grande balise	30
A.2.9	Bouée pilier	
A.2.10	Bouée entonnoir	
A.2.11	Cercles de boulonnage de la lanterne	37
APPENDICE B	NORMES DE RÉFÉRENCE	39
	DÉCINITIONS	/11

Liste des tableaux

Tableau 1 : Spécifications environnementales	3
Tableau 2 : Service opérationnel	4
Tableau 3 : Spécifications du cycle de vie	5
Tableau 4 : Critères de stabilité en mer	6
Tableau 5 : Spécifications des matériaux	7
Tableau 6 : Spécifications du cycle de vie	8
Tableau 7 : Spécifications des capacités structurales	8
Tableau 8 : Spécifications de l'équipement extérieur	9
Tableau 9 : Spécifications de l'équipement intérieur	11
Tableau 10 : Spécifications de la couleur	11
Tableau 11 : Marques	13
Tableau 12 : Spécifications du cycle de vie	13
Tableau 13 : Répercussions écologiques	
Tableau 14 : Normes de référence et d'essai pour le plastique	39
Tableau 16 : Normes de référence pour les métaux	39
Tableau 17 : Normes de référence pour le béton	39
Tableau 18 : Normes de référence pour les couleurs	39
Tableau 19 : Publications ministérielles diverses	40
Tableau 20 : Définitions générales :	41
Tableau 21 : Définitions : Matériel	42

Abréviations

Abréviation	Définition
AISM	Association internationale de signalisation maritime
cd	Candelas
CÉI	Commission Électrotechnique Internationale
DEL	Diode Électroluminescente
ÉBT	Énoncé des besoins techniques
GCC	Garde côtière canadienne
IP	Indice de Protection
kg	Kilogrammes
LAD	Lanternes Autonomes à LED
lx	Lux
MIL STD	US Military Standard
MPO	Pêches et Océans Canada
m	mètres
NM	Miles Nautiques
NOTMAR	Avis aux navigateurs
ОНІ	Organisation Hydrographique Internationale
TR	Exigence Technique

1. INTRODUCTION

1.1. But

Les services que la Garde côtière canadienne fournit au public comprennent l'installation et l'entretien de nombreux types de bouées qui servent d'aides à la navigation flottantes afin d'assurer la sécurité de la navigation côtière. Les bouées sont utilisées pour délimiter les voies de circulation et indiquer les obstacles à la navigation, tels que les rochers sous-marins et les hauts-fonds.

La présente spécification énonce les caractéristiques des bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne disponibles sur le marché et utilisées par la Garde côtière canadienne aux fins de la navigation maritime.

Conformément au concept de prolongement de la vie utile des bouées de la GCC, vise un calendrier de cinq ans pour l'entretien périodique. La présente spécification s'applique à la fourniture des bouées en plastique ayant les dimensions suivantes :

- 1. *Petit espar* doté d'une coque d'un diamètre situé entre 0,25 et 0,38 mètre (voir appendice A.2.1),
- 2. Petite balise dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 0,35 et 0,55 mètre (voir appendice A.2.2),
- 3. Espar moyen doté d'une coque d'un diamètre situé entre of 0,50 et 0,70 mètre (voir appendice A.2.3),
- 4. Moyenne balise dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 0,70 et 0,80 mètre (voir appendice A.2.4),
- 5. Bouée fluviale avec un diamètre de coque de 0,75 à 1,30 mètres (voir l'annexe A.2.5)
- 6. Bouée fluviale à faible tirant d'eau avec un diamètre de coque de 1,0 mètre (voir l'annexe A.2.6),
- 7. Balise moyenne-grande dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 0,8 et 1,0 mètre (voir appendice A.2.7),
- 8. Grande balise dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 1,1 et 1,3 mètre (voir appendice A.2.8), and
- 9. Bouée pilier dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 1,4 et 1,5 mètre (voir appendice A.2.9)
- 10. Bouée entonnoir dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 0,8 et 1,0 mètre (voir appendice A.2.10)

La présente spécification porte sur les sujets suivants :

- les exigences opérationnelles, notamment les conditions environnementales, les services et les critères opérationnels et les exigences de stabilité.
- les exigences techniques y compris les matériaux, la conception, les capacités structurales, les couleurs et les marquages.

• L'Appendice A, qui présente en détail les exigences de rendement des différentes catégories de bouées en plastique.

2. EXIGENCES TECHNIQUES

2.1. Généralités

Les bouées visées par la présente spécification peuvent généralement fonctionner sans surveillance pendant au moins 5 ans, sans entretien préventif autre que le nettoyage périodique des surfaces externes.

Ces bouées résistent généralement aux conditions de manutention normale durant les opérations de déploiement et de récupération, ainsi qu'aux dommages causés par le contact accidentel avec des navires et les débris flottants. La couleur de la partie visible de la bouée est uniforme et stable pendant la durée de vie utile de la bouée et de ses composants (réflecteur radar, adhésifs, structure, accessoires et anneaux de levage et d'amarrage).

2.1.1. Catégories de bouées

Pour satisfaire aux diverses exigences opérationnelles de la Garde côtière canadienne, dix (10) catégories de bouées seront requises, tel qu'indiqué en détail à l'Appendice A de la présente spécification.

2.2. Exigences opérationnelles

2.2.1. Zones d'opération

Ces bouées seront mises en place dans les eaux navigables canadiennes et seront principalement utilisées dans les rivières, les lacs, les eaux côtières abritées et les eaux partiellement protégées.

2.2.2. Conditions environnementales

Les bouées doivent fonctionner et résister aux conditions environnementales suivantes énumérées à l'Appendice A.

numérées à l'Appendice A.

Tableau 1 : Spécifications environnementales

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.1 Température de l'eau		Les bouées doivent fonctionner et résister à des
113.1	remperature de read	températures des eaux comprises entre -2 et +30 °C.
TR.2	Température de l'air	Les bouées doivent fonctionner et résister à des
113.2	TR.2 Temperature de Faii	températures de l'air comprises entre -40 et +40 °C.
		Les bouées doivent résister à une exposition continue à
TR.3	Type d'eau	l'eau douce, à l'eau salée ou à l'eau saumâtre pendant
		la vie utile indiquée.
TR.4	Vitesse opérationnelle	Les bouées doivent fonctionner à des vents allant
118.4	du vent	jusqu'à 30 nœuds.

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.5	Résistance à la vitesse du vent	Les bouées doivent résister à des vents allant jusqu'à 80 nœuds.
TR.6	Vitesse opérationnelle du courant	Les bouées doivent fonctionner dans les courants d'eau énumérés à l' Appendice A.
TR.7	Résistance à la vitesse du courant	Les bouées doivent être capables de résister aux vitesses des courants énoncés à Appendice A.
TR.8	Angle d'inclinaison maximal opérationnel	Les bouées ne doivent pas, à la vitesse opérationnelle maximale du courant, présenter un angle d'inclinaison supérieur à ce qui est indiqué à Appendice A.
TR.9	Humidité	Les bouées doivent résister à humidité relative de 0 à 100 % - atmosphère saline et embruns salins
TR.10	Air Salin et Pulvérisation d'eau de mer	Les bouées doivent résister à une exposition continue à l'atmosphère saline et aux embruns salins pendant toute la vie utile indiquée.
TR.11	Exposition aux rayons ultraviolets (UV)	Les bouées doivent fonctionner dans des conditions d'exposition continue aux ultraviolets (UV) aux niveaux couramment présents à Amherstburg, en Ontario (1 250 heures par an) pendant toute la vie utile de la bouée indiquée au Tableau 5 .
TR.12	Végétation marine	Les bouées doivent résister à une accumulation de végétation marine sur la partie immergée dans les conditions de fonctionnement et de résistance répertoriées à Appendice A.
TR.13	Exposition à la glace et accumulation de glace	Les bouées seront exposées à la glace et aux accumulations de glace mentionnées à Appendice A.
TR.14	Résistance à l'abrasion	Les bouées seront soumises à des abrasions en raison de plaques de glace flottante, de billes, de débris flottants et doivent être conformes aux conditions de survie indiquées au Tableau 7.

2.2.3. Service opérationnel

Les bouées doivent fonctionner sans surveillance et seront soumises aux conditions opérationnelles suivantes :

Tableau 2 : Service opérationnel

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.15	Déploiement et récupération	Les bouées et tous leurs composants doivent être capables de résister aux charges statiques et

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
		dynamiques associées aux opérations de déploiement et de récupération des bouées.
TR.16	Entretien périodique	 a) Les bouées doivent résister aux activités d'entretien régulier qui se limitent à ce qui suit : b) Un lavage sous pression jusqu'à 20 MPA (3000 livres/po²) pour éliminer l'encrassement, généralement tous les cinq (5) ans ou au besoin; c) l'élimination des accumulations de glace à l'aide d'un maillet non métallique (p. ex. en bois ou en caoutchouc), au besoin; d) Le remplacement ou la ré application du matériau rétroréfléchissant selon les besoins.
TR.17	Entreposage	La bouée doit résister à l'entreposage dans des conditions non protégées lorsqu'elle n'est pas en service. Ces conditions comprennent l'exposition aux rayons directs du soleil, à la pluie, la grêle, la giboulée, le sable poussé par le vent, les températures extrêmes, ainsi que toute combinaison de ces phénomènes. Les bouées peuvent être entreposés par terre, sur du béton, du bois ou de l'asphalte.

2.2.4. Durée de vie prévue

À l'exception des besoins d'entretien décrits au **Tableau 2**, les bouées doivent présenter une durée de vie utile minimale prévue sans entretien de quinze (15) ans.

2.2.5. Critères fonctionnels

Tableau 3 : Spécifications du cycle de vie

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.18	Portée visuelle	Les bouées doivent respecter les critères de portée visuelle précisés à l' Appendice A . La portée visuelle suppose que l'observateur se trouve à 3 m au-dessus du niveau de l'eau par temps clair et mer calme, avec une visibilité météorologique de 10 milles marins. Il est également supposé qu'il n'y a pas de caractéristiques de fond pour nuire à la portée visuelle de la bouée.
TR.19	Portée radar	Les bouées doivent être équipées d'un réflecteur radar qui présente une section transversale minimale selon la

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
		référence [19] du Tableau 17 , réf. 19 (« <i>Target Art. # 3 »</i>) – « <i>Aides à la navigation avec réflecteur radar</i> » pour garantir qu'elles répondent aux exigences visées en matière de hauteur de la présente spécification.
TR.20	Hauteur visible	Les bouées doivent présenter une réserve de flottabilité opérationnelle suffisante pour garantir qu'elles respectent les critères de hauteur visible minimaux précisés à l' Appendice A.
TR.21	Type de bouée	Les bouées utilisées comme aides à la navigation et décrites dans la présente doivent présenter la taille prescrite à l'Appendice A, être de type latéral, cardinal ou spécial et répondre aux exigences de la référence [20] du Tableau 18. Les exigences de couleurs sont énumérées au Tableau 10.

2.2.6. Critères de stabilité

Les bouées en plastique doivent satisfaire aux critères de stabilité en mer énoncés ci-après. Il faut évaluer la stabilité afin que les bouées respectent les critères fonctionnels définis au Tableau 3 dans les conditions environnementales minimales et maximales définies dans les présentes.

Tableau 4 : Critères de stabilité en mer

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.22	Stabilité– État non endommagé	Les bouées doivent rester à la verticale en tout temps, dans un état non endommagé, et ne pas gîter dans les eaux calmes. Les eaux calmes sont définies comme étant de l'eau qui est presque ou complètement immobile et non perturbée. Ce critère doit être respecté en tenant compte de tous les articles de charge utile requis (p. ex. des lanternes à DEL, des panneaux solaires, des amarres) et des éléments de surcharge minimale et maximale (p. ex. la végétation marine).
TR.23	Stabilité– État endommagé	La coque des bouées doit rester à flot dans l'état endommagé. L'état endommagé constitue tout état dans lequel les bouées ne servent plus d'aide à la navigation. REMARQUE: En cas de catastrophe naturelle grave hors du contrôle humain entraînant des dommages catastrophiques à une bouée, la GCC ne s'attend pas à ce que la bouée fonctionne comme une aide à la navigation.

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.24	Réserve de flottabilité opérationnelle	La réserve de flottabilité opérationnelle (Rb) correspond à une plage nominale de configuration d'installation stable (voir l'Appendice C). Tous les critères opérationnels doivent être respectés dans cette plage.

2.3. Exigences De Conception

2.3.1. Matériaux

Tableau 5 : Spécifications des matériaux

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.25	Tous les matériaux utilisés dans la construction des doivent satisfaire aux normes de référence app énumérées à l' Appendice B . De nouveaux matériaux matériaux non traités peuvent être acceptables, mais être approuvés par la GCC. L'intérieur de la coque des doit être composé de matériaux de flottabilité ou plusieurs compartiments ou sections flottantes étanch utiliser de matériau de flottabilité. Le lest et le réflecte doivent être internes.	
TR.26	Certification des matériaux	Il faut un certificat pour garantir que la bouée ne contient pas de matériaux énumérés à la référence [21] du Tableau 18-Appendice B, soit des matériaux visés par un contrôle ou une élimination figurant sur le site Web du Registre de la LCPE. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant des matériaux (FM) comportant les propriétés mécaniques des matériaux, ou d'un tiers laboratoire d'essai (LE) indépendant certifié, indiquant que les matériaux finaux décrits dans la fabrication de la bouée et les sections suivantes répondent aux exigences de la présente spécification pour la vie utile du produit : agents anti-UV ayant une vie utile de quinze (15) ans (18 750 heures)(LE); matériau de l'enveloppe des bouées (FM); pièces et accessoires (FM); matériaux de lest interne et externe (FM); matériaux de flottabilité (FM).

2.3.2. Conception, dimensions et finition de surface

Tableau 6 : Spécifications du cycle de vie

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.27	Généralités	Le centre de gravité des bouées doit se trouver le long de
		l'axe vertical et être indiqué sur les dessins du fournisseur. La coque des bouées doit être étanche à l'eau.
		Elle doit être constituée d'au moins 2 sections flottantes
		symétriques attachées ensemble.
	Construction de la	La coque ne doit pas servir à soutenir la charge
TR.28	coque des bouées	d'amarrage de la bouée (cà-d. contrepoids, brides ou
		chaîne de mouillage) ni être structurellement liée aux
		anneaux de levage de la bouée. Dans le cas où la coque
		serait fixée à une structure portante, cette structure doit
		satisfaire à toutes les exigences prescrites au Tableau 7 . La forme des bouées au-dessus de l'eau doit satisfaire
TR.29	Forme approuvée	aux exigences de la référence [20] du Tableau 19-
114.20		Appendice B. Voir les définitions à l'Appendice A.
	Dimensions hors tout	Les dimensions hors tout, y compris la hauteur minimale
TR.30		visible et le tirant d'eau maximal, sont présentées à
		l'Appendice A pour chaque type de bouée.
	Masse dans l'air	La masse maximale de la bouée et du matériel courant
TR.31		connexe dans l'air ne doit pas dépasser le poids indiqué
		à Appendice A . Cela exclut le poids d'éléments de charge utile supplémentaires comme une lanterne à DEL.
		Les bouées doivent être exemptes d'imperfections, de
	Finition de surface (plastique)	bosses, de creux, de bords irréguliers, de fissures,
TR.32		d'écailles, de piqûres ou boursouflures.
		Tous les coins et les bords doivent être arrondis à un
		rayon minimal de 3 mm.
TD 22	Finition de surface	La finition des surfaces métalliques doit être exempte de
TR.33	(métallique)	bavures ou de bords tranchants qui doivent être arrondis
		à un rayon minimal de 3 mm.

2.3.3. Capacités structurales

Les bouées doivent être conçues pour répondre aux exigences de la présente section et les conserver tout au long de la vie utile indiquée.

Tableau 7 : Spécifications des capacités structurales

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.34	Ensemble de levage	L'ensemble de levage est défini comme suit :

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
		Conceptions monopièces: l'anneau d'amarrage est fixé à un mécanisme interne reliant l'anneau d'amarrage à l'anneau de levage. Conceptions modulaires: l'anneau d'amarrage est relié directement à l'anneau de levage au moyen d'une structure externe. Dans tous les cas, l'ensemble de levage doit comporter un nombre minimal de composants pour transférer la charge entre l'anneau de levage et l'anneau d'amarrage.
TR.35	Charge maximale d'utilisation (CMU)	Tous les dispositifs et les ensembles connexes de levage et d'amarrage doivent présenter un coefficient de sécurité minimal de 5 (Résistance ultime à la traction) pour la vie utile de la bouée. Il faut tenir compte des éléments suivants en ce qui concerne la charge maximale d'utilisation de chaque type d'anneau : Charges de l'ensemble de levage – la somme du poids d'air équivalent à : • la bouée (y compris tout lest interne), à l'achat; • tous les éléments de la charge utile, p. ex. le poids de la lanterne et la végétation marine; • la charge d'amarrage maximale.
TR.36	Points d'attache de levage et d'amarrage	La capacité de chaque anneau de fixation de levage doit être clairement indiquée, selon le Tableau 12.
TR.37	Résistance à l'abrasion	Des essais d'abrasion doivent être réalisés sur l'enveloppe des bouées, selon l'essai normalisé, comme mentionné dans la référence [7] du Tableau 14 de l' Appendice B (essai Taber) à l'aide d'une roue CS-17 et d'une charge de 1 kg, alors que la perte ne doit pas dépasser ce qui est indiqué à l' Appendice A.

2.3.4. Spécifications de l'équipement extérieur

Tableau 8 : Spécifications de l'équipement extérieur

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.38	Enveloppe de bouées	La coque des bouées, ou peau extérieure, doit être en plastique.
TR.39	Uniformité de couleurs	La couleur doit être homogène sur l'ensemble de l'enveloppe et présenter un fini ultrabrillant.

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
		On doit ajouter des agents anti-UV au plastique pour protéger le matériau contre la dégradation attribuable à l'exposition constante au soleil, comme indiqué au Tableau 1 ci-dessus. Sauf indication contraire, la coque doit être de couleur uniforme.
TR.40	Fixations, raccords et pièces rapportées	Tous les raccords métalliques (fixations, raccords et pièces rapportées) doivent être en acier inoxydable nuance 316 ou l'équivalent. Ces accessoires doivent être conçus de manière à se démonter facilement au moyen d'outils et de matériel courants. Toutes les pièces doivent être exemptes de fissures et d'autres défauts matériels et tous les coins et les arêtes vives doivent être arrondis. Les pièces rapportées des lanternes ne doivent pas sortir de leur enveloppe ou être arrachées lorsqu'un couple de 27,1 N/m (20 pi-lb) est appliqué. Les bagues d'usure métalliques, si elles sont présentes, doivent être conçues pour demeurer fonctionnelles tout au long de la vie utile prévue de la bouée.
TR.41	Points d'attache de l'anneau d'amarrage	Les bouées doivent être munies du nombre indiqué de points d'attache des amarrages précisés à Appendice A , et placé à une distance égale l'un par rapport à l'autre. Chaque anneau d'amarrage doit être doté de douilles d'insertion en acier inoxydable, dont les dimensions ne
TR.42	Points d'attache de l'anneau de levage et de manutention	sont pas inférieures à celles indiquées à l'Appendice A. Les bouées doivent être munies du nombre indiqué de points d'attache de l'anneau de levage et de manutention, comme indiqué à Appendice A. Les anneaux de levage doivent être en acier inoxydable nuance 316 ou l'équivalent ou en aluminium de qualité marine et capable de satisfaire aux exigences du Tableau 5 et aux tolérances dimensionnelles minimales prescrites pour cette bouée dans l'Appendice A.
TR.43	Installation de la lanterne	La bouée doit présenter la disposition des boulons de montage illustrée à la Figure A-2.11 La partie supérieure de la bouée doit être plate et dotée de douilles d'insertion en acier inoxydable de nuance 316 ou l'équivalent.

Réf.	Description d critères	es	Exigence ou valeur
TR.44	Adaptateur lanterne	de	La bouée doit respecter toutes les exigences opérationnelles lorsqu'elle est dotée d'une lanterne, cà-d. qu'elle doit présenter un poids maximal de 15 kg, en plus du poids de la plaque de fixation, le cas échéant.

2.3.5. Équipement intérieur

Tableau 9 : Spécifications de l'équipement intérieur

Réf.	Description critères	des	Exigence ou valeur	
			Toutes les conceptions de bouée modulaire doivent être	
		dotées d'un lest interne. L'utilisation d'un lest interne vis		
			à assurer la conformité avec les critères fonctionnels et les	
TR.45	Lest interne		critères de stabilité de la bouée.	
			Lest interne : Le matériau de lest qui est à l'intérieur de la	
			bouée et qui n'entre pas en contact direct avec l'eau doit	
			être non toxique et non polluant.	
			Le matériau de flottabilité utilisé doit être de la mousse à	
		alvéoles fermées. La préférence sera donnée aux		
	Matériau de		matériaux recyclables conformément au Tableau 13.	
			Le matériau de flottabilité doit être exempt de fissure, de	
			rainure ou de corps étrangers.	
TR.46			Il ne doit pas y avoir de vides internes de quantité ou de	
114.40	flottabilité		taille qui pourraient rendre les bouées vulnérables aux	
			inondations.	
		Si le matériau de flottabilité est le moyen principal		
		retenir les éléments intérieurs, à savoir le lest et		
			réflecteurs radar, sa densité et sa résistance doivent suffire	
			à l'utilisation.	

2.3.6. Couleur

Tableau 10 : Spécifications de la couleur

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur
TR.47	Couleur de la bouée	La partie visible des bouées au-dessus de la ligne de flottaison doit être de couleur uniforme. S'il s'agit de bouées colorées segmentées (c'est-à-dire de bouées cardinales ou de bouées d'eau douce), les couleurs séparées doivent être homogènes et uniformes.

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur		
TR.48	Solidité couleur de la Couleur selon la référe [17] du Tableau 17 de l'Appendice B, section Er Reference source not found. La modification de la cou ne doit pas dépasser ΔΕ*Lab 4.0, après 1000 heu d'exposition en utilisant un Weather-Ometer au xénon.			
TR.49	Pigments de couleur	Le tableau CIE 1931 illustré à la Figure 1 ci-dessous décrit les valeurs de chromaticité IALA-108 E pour x et y de chaque couleur utilisée sur la bouée en plastique. Les couleurs des bouées doivent se trouver à l'intérieur de leur zone préférée. On doit mesurer la pigmentation de la couleur pour une géométrie de 45°/0° avec un angle d'observation de deux degrés et une source lumineuse de D65, sans UV.		

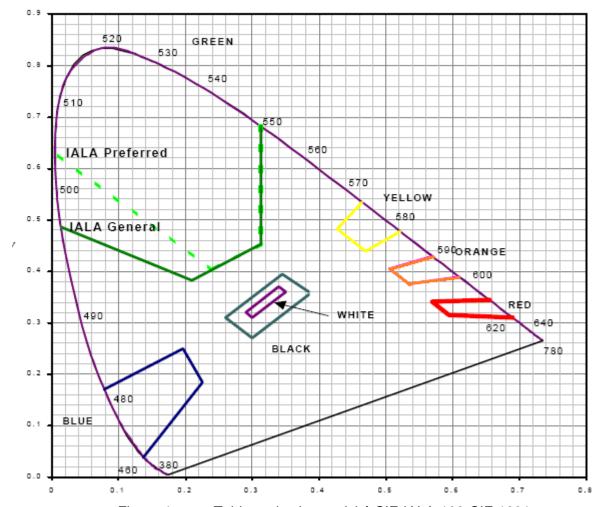


Figure 1 : Tableau de chromaticité CIE IALA-108-CIE 1931

2.3.7. Marques

Tableau 11: Marques

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur		
		Tous les marquages doivent être gravés clairement, lisiblement		
		et de façon permanente.		
		La méthode de pose de l'ensemble des marquages ne doit pas		
TR.50	Généralités	nuire à l'intégrité structurale de la bouée.		
111.50	Concraines	Les marquages doivent être en français et en anglais et figurer		
		dans les dessins fournis.		
		Toutes les bouées doivent porter une marque de recyclage en		
		plastique comme présentée à la Figure A-2.12.		
		Chaque bouée doit être marquée au moyen de l'identifiant		
	Marquages de	suivant de la GCC:		
		CANADIAN COAST GUARD GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE		
		20XX		
TD 54		où « 20xx » correspond à l'année de fabrication. Les lettres		
TR.51	la bouée	doivent être inscrites en capitales d'imprimerie sur chaque		
		bouée au-dessus de la ligne de flottaison.		
		Les lettres ne doivent pas avoir moins de vingt-cinq (25) mm de		
		hauteur en police ARIAL. Pour les dimensions de bouée trop		
		petites pour accueillir l'inscription entière; Seule l'année de		
		fabrication aura des lettres de 25 mm de haut. Le titre restant		
		sera dimensionné en fonction des dimensions de la bouée.		

2.3.8. Spécification du cycle de vie

Tableau 12 : Spécifications du cycle de vie

Numéro de référence	Description	Exigence ou valeur		
	Chaque bouée en plastique doit être munie d'u			
		de série unique attribué par le fabricant.		
TR.52	Identification	La taille du lettrage doit être d'au moins 12 mm de		
		hauteur, clairement lisible et située dans une zone au-		
		dessus de la ligne de flottaison.		
		Deux lignes de marquage gravées ou soulevées		
TR.53	Réserve de flottabilité	indiquant la réserve de flottabilité opérationnelle de la		
18.55	opérationnelle (Rb)	bouée doivent être inscrites clairement et en		
	permanence sur toute la circonférence de la coque.			

Numéro de référence	Description	Exigence ou valeur		
		Chacune des lignes doit être marquée d'un lettrage de 12 mm de hauteur indiquant les niveaux « MIN » ou « MAX » de la flottabilité de la réserve (Rb).		
		Ces marquages ne doivent modifier en rien l'intégrité structurale de la bouée.		
TR.54	Les sections de tour de type 1 doivent porter la l Réflecteur radar « R » pour indiquer qu'il y a un réflecteur rada l'intérieur.			
TR.55	Matériau rétro-réfléchissant Les matériaux rétro-réfléchissants doivent être plac plus haut possible sur la tour. Ces marquages do couvrir l'ensemble de la circonférence de la bouée.			
TR.56	СМИ	La charge maximale d'utilisation (CMU) associée à to les points de levage et d'amarrage doit être indiquée unités SI près de chaque point de levage. Le lettrage doit mesurer au moins 12 mm de hauteur		
		être clairement lisible.		

2.3.9. Répercussions écologiques

Tableau 13 : Répercussions écologiques

Réf.	Description des critères	Exigence ou valeur		
TR.57	Conception et matériaux des bouées	Les modèles et les matériaux des bouées doivent être choisis de manière à réduire au minimum leur répercussion sur l'environnement au moment de leur élimination à la fin de leur vie utile.		
TR.58	Facilité d'élimination	On tiendra compte de la conception des bouées qui facilitent l'élimination des déchets. Les conceptions qui prévoient une séparation facile des matériaux seront privilégiées.		

APPENDICE A EXIGENCES DE RENDEMENT PROPRES AUX BOUÉES

A.1 PORTÉE

La présente appendice énonce les exigences supplémentaires de la bouée. La bouée doit satisfaire aux exigences de cette appendice et au contenu principal de la spécification.

A.2 EXIGENCES DE RENDEMENT

Cette section définit les conditions environnementales dans lesquelles les bouées en plastique doivent fonctionner comme aide à la navigation. Elle définit également des critères fonctionnels et des exigences supplémentaires que les bouées en plastique doivent respecter pour satisfaire aux exigences de cette section.

A.2.1 Petit espar

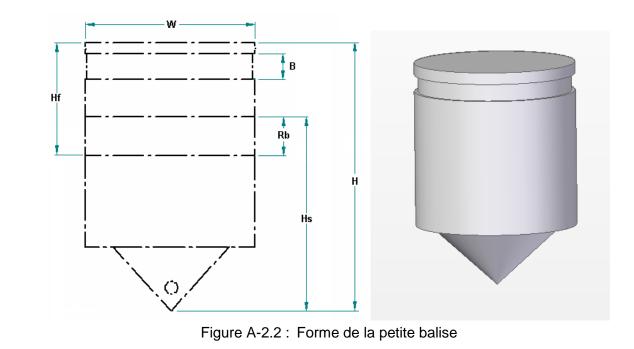
Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur
A.2.1.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	0,25/0,38
A.2.1.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	170/190
A.2.1.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	3,0
A.2.1.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	34 à 42
A.2.1.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	5,0
A.2.1.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles
A.2.1.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.1
A.2.1.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	-	Figure A-2.11
	Critères fonctionnels		
A.2.1.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.
A.2.1.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.
A.2.1.11	Section efficace en radar	m²	2,0
A.2.1.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	1,10
A.2.1.13	Dessus plat	-	Oui
A.2.1.14	Dessus conique	-	Facultatif
A.2.1.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	155
A.2.1.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0
	Exigences relatives à l'équipement		
A.2.1.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire
A.2.1.18	Support de lanterne ⁵	-	Oui Oui
A.2.1.19	Type de lanterne généralement utilisé Anneaux de levage et d'amarrage	-	DEL* 1,5 à 2 nm
A.2.1.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	_	1
A.2.1.21	Nombre minimal d'anneaux de levage		0
A.2.1.21 A.2.1.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1
A.2.1.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux	kg	-
A.2.1.24	de levage Charge de rupture de l'ensemble de levage	-	-
A.2.1.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	-
A.2.1.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35
A.2.1.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	mm	75
A.2.1.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	mm	40
A.2.1.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	20/55

Conditions environnementales				
A.2.1.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	10	
A.2.1.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0	
A.2.1.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0	
A.2.1.33	Accumulation de glace	kg	10	
	Marquages de la bouée			
A.2.1.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Rb	
	Figure A-2.1 : Forme du petit espar			

A.2.2 Petite balise

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur
A.2.2.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	0,35/0,55
A.2.2.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.
A.2.2.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	1,30
A.2.2.4	Échelle de masse de la bouée (à l'exclusion le lest externe)	kg	9 à 12
A.2.2.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	5,0
A.2.2.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles
A.2.2.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.2
A.2.2.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	-	Figure A-2.11
	Critères fonctionnels		
A.2.2.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.
A.2.2.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.
A.2.2.11	Section efficace en radar	m²	2.0
A.2.2.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	0,60
A.2.2.13	Dessus plat	-	Oui
A.2.2.14	Dessus conique	-	Facultatif
A.2.2.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	155
A.2.2.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0
	Exigences relatives à l'équipement		
A.2.2.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire
A.2.2.18	Support de lanterne ⁵	-	Facultatif
A.2.2.19	Type de lanterne généralement utilisé	-	DEL* 1,5 à 2 nm
	Anneaux de levage et d'amarrage		
A.2.2.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)
A.2.2.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	0
A.2.2.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1
A.2.2.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) de l'anneau de levage	kg	S.O.
A.2.2.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	S.O.
A.2.2.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	S.O.

A.2.2.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35			
A.2.2.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	75			
A.2.2.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	100			
A.2.2.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	5/25			
	Conditions environnementales					
A.2.2.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	5			
A.2.2.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0			
A.2.2.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0			
A.2.2.33	Accumulation de glace	kg	5			
Marquages de la bouée						
A.2.2.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui			



A.2.3 Espar moyen

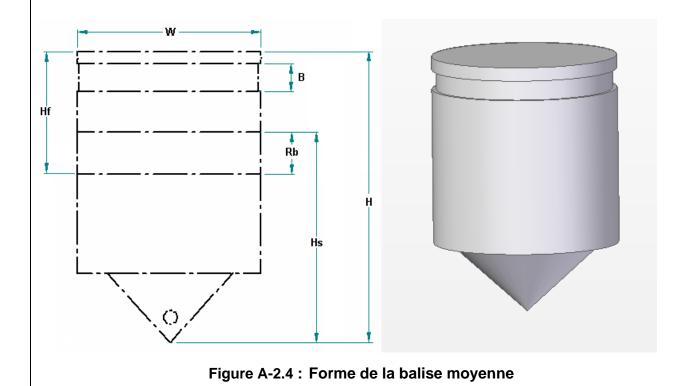
Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur
A.2.3.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	0,50/0,70
A.2.3.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.
A.2.3.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	4.5
A.2.3.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	81 à 110
A.2.3.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	15,0
A.2.3.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles
A.2.3.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.3
A.2.3.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	-	Figure A-2.11
	Critères fonctionnels		
A.2.3.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse maximale d'amarrage]	nm	S.O.
A.2.3.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.
A.2.3.11	Section efficace en radar	m²	10,0
A.2.3.12	Hauteur visible minimale³ (Hf) [à la masse d'amarrage minimale]	m	1,10
A.2.3.13	Dessus plat	-	Oui
A.2.3.14	Dessus conique	-	Facultatif
A.2.3.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	205
A.2.3.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0
	Exigences relatives à l'équipeme	nt	
A.2.3.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire
A.2.3.18	Support de lanterne ⁵	-	Oui
A.2.3.19	Type de lanterne généralement utilisé	-	DEL* 3 à 4 nm
	Anneaux de levage et d'amarrag	е	
A.2.3.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	0
A.2.3.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	1
A.2.3.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1
A.2.3.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	Voir Tableau 7
A.2.3.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	Voir Tableau 7
A.2.3.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	Voir Tableau 7

		 	
A.2.3.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35
A.2.3.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	75
A.2.3.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	100
A.2.3.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	200/450
	Conditions environnementales		
A.2.3.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	20
A.2.3.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2.0
A.2.3.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0
A.2.3.33	Accumulation de glace	kg	15
	Marquages de la bouée		
A.2.3.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui
	Figure A-2.3: Espar moyen		
	rigaro / Z.o. Lopar moyem		

A.2.4 Balise moyenne

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur	
A.2.4.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	0,70/0,80	
A.2.4.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.	
A.2.4.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	1,8	
A.2.4.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	30 à 37	
A.2.4.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	15,0	
A.2.4.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	
A.2.4.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.4	
A.2.4.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	-	Figure A-2.11	
	Critères fonctionnels			
A.2.4.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	\$.0.	
A.2.4.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.	
A.2.4.11	Section efficace en radar	m²	2,0	
A.2.4.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la masse d'amarrage minimale]	m	0,6	
A.2.4.13	Dessus plat	-	Oui	
A.2.4.14	Dessus conique	-	Facultatif	
A.2.4.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	205	
A.2.4.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	o	6,0	
	Exigences relatives à l'équipeme	nt		
A.2.4.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire	
A.2.4.18	Support de lanterne ⁵	-	Facultatif	
A.2.4.19	Type de lanterne généralement utilisé ¹	-	DEL* 3 à 4 nm	
Anneaux de levage et d'amarrage				
A.2.4.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)	
A.2.4.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	0	
A.2.4.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1	
A.2.4.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	\$.0.	
A.2.4.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	S.O.	

A.2.4.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	S.O.
A.2.4.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35
A.2.4.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	75
A.2.4.28	Diamètre interne minimal de l'a de l'anneau de levage/de manutention	mm	100
A.2.4.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	75/160
	Conditions environnementales		
A.2.4.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	20
A.2.4.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0
A.2.4.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0
A.2.4.33	Accumulation de glace	kg	15
Marquages de la bouée			
A.2.4.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui



A.2.5 Bouée de rivière

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur	
A.2.5.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	Fig.2.5 0,75/ 1,3	
A.2.5.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.	
A.2.5.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	2,2	
A.2.5.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	Fig.2.5 45 à 55	
A.2.5.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	5,0	
A.2.5.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	
A.2.5.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.5	
A.2.5.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	-	Figure A-2.11	
	Critères fonctionnels			
A.2.5.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.	
A.2.5.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.	
A.2.5.11	Section efficace en radar	m²	10,0	
A.2.5.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	0,5	
A.2.5.13	Dessus plat	-	Oui	
A.2.5.14	Dessus conique	-	Facultatif	
A.2.5.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	155	
A.2.5.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0	
	Exigences relatives à l'équipemen	ıt		
A.2.5.17	Réflecteur radar ⁴	1	Obligatoire	
A.2.5.18	Support de lanterne ⁵	ı	Facultatif	
A.2.5.19	Type de lanterne généralement utilisé	ı	DEL* 1,5 à 2 nm	
Anneaux de levage et d'amarrage				
A.2.5.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)	
A.2.5.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	1	
A.2.5.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	2	
A.2.5.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	Voir Tableau 7	
A.2.5.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	Voir Tableau 7	
A.2.5.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	Voir Tableau 7	

A.2.5.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35	
A.2.5.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	75	
A.2.5.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	45	
A.2.5.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	Fig. 2.5 100/150	
	Conditions environnementales			
A.2.5.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	Fig.2.5 10	
A.2.5.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœud s	4.0	
A.2.5.32	Courant maximal – Résistance	nœud s	10,0	
A.2.5.33	Accumulation de glace	kg	15	
	Marquages de la bouée			
A.2.5.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui	
Figure A-2.5 : Forme de la bouée de rivière				

A.2.6 Bouée de rivière à faible tirant d'eau

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur	
A.2.6.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	Fig.2.6 s.o./ 1,0	
A.2.6.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.	
A.2.6.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	2,2	
A.2.6.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	65 à 110	
A.2.6.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	5,0	
A.2.6.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	
A.2.6.7	Forme globale de la bouée	1	Figure A-2.6	
A.2.6.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	-	Figure A-2.11	
	Critères fonctionnels			
A.2.6.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.	
A.2.6.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.	
A.2.6.11	Section efficace en radar	m²	10,0	
A.2.6.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	0,5	
A.2.6.13	Dessus plat	-	Oui	
A.2.6.14	Dessus conique	-	Facultatif	
A.2.6.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	155	
A.2.6.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0	
	Exigences relatives à l'équipemen	it		
A.2.6.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire	
A.2.6.18	Support de lanterne ⁵	-	Facultatif	
A.2.6.19	Type de lanterne généralement utilisé	-	DEL* 1,5 à 2 nm	
Anneaux de levage et d'amarrage				
A.2.6.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)	
A.2.6.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	0	
A.2.6.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1	
A.2.6.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	Voir Tableau 7	
A.2.6.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	Voir Tableau 7	

A.2.6.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	Voir Tableau 7
A.2.6.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35
A.2.6.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	75
A.2.6.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	45
A.2.6.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	Fig.2.6 0/50
	Conditions environnementales		
A.2.6.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	Fig.2.6 10
A.2.6.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœud s	4.0
A.2.6.32	Courant maximal – Résistance	nœud s	10,0
A.2.6.33	Accumulation de glace	kg	15
Marquages de la bouée			
A.2.6.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui
	<u> </u>		

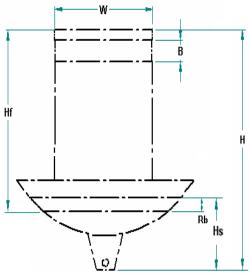
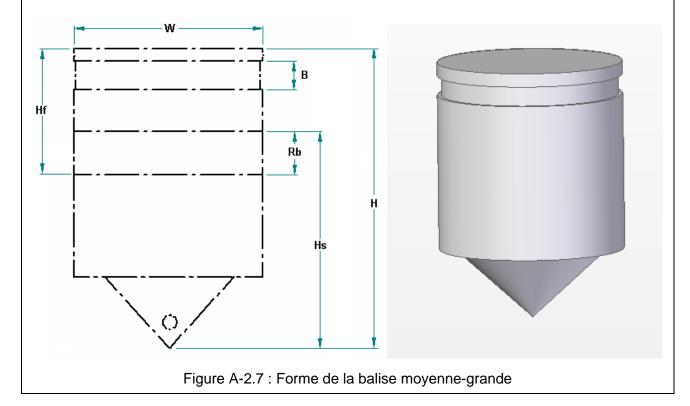


Figure A-2.6 : Forme de la bouée de rivière à faible tirant d'eau

A.2.7 Balise moyenne-grande

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur
A.2.7.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	0,80 /1,0
A.2.7.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.
A.2.7.3	Hauteur maximale de la bouée (H _s)	m	2,0
A.2.7.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	60 à 70
A.2.7.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	15,0
A.2.7.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles
A.2.7.7	Forme globale de la bouée		Figure A-2.7
A.2.7.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	-	Figure A-2.11
	Critères fonctionnels		
A.2.7.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.
A.2.7.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.
A.2.7.11	Section efficace en radar	m²	10,0
A.2.7.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	1,0
A.2.7.13	Dessus plat	-	Oui
A.2.7.14	Dessus conique	-	Facultatif
A.2.7.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	205
A.2.7.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0
	Exigences relatives à l'équipement		
A.2.7.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire
A.2.7.18	Support de lanterne ⁵	-	Facultatif
A.2.7.19	Type de lanterne généralement utilisé	-	DEL* 3 à 4 nm
	Anneaux de levage et d'amarrage		
A.2.7.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)
A.2.7.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	0
A.2.7.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1
A.2.7.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	S.O.
A.2.7.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	S.O.
A.2.7.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	S.O.
A.2.7.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	40

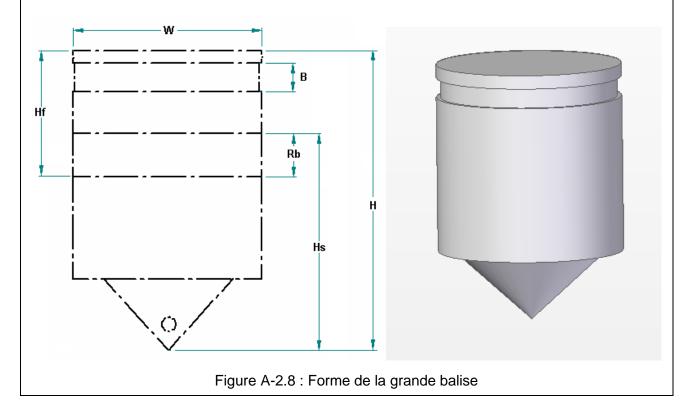
A.2.7.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	55
A.2.7.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	S.O.
A.2.7.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	150/300
	Conditions environnementales		
A.2.7.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	20
A.2.7.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0
A.2.7.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0
A.2.7.33	Accumulation de glace	kg	15
Marquages de la bouée			
A.2.7.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui



A.2.8 Grande balise

Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur	
A.2.8.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	m	1,1 /1,3	
A.2.8.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	-	S.O.	
A.2.8.3	Hauteur maximale de la bouée (H _s)	m	2,4	
A.2.8.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	110 à 140	
A.2.8.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	15,0	
A.2.8.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après	
			10 000 cycles	
A.2.8.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.8	
A.2.8.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	-	Figure A-2.11	
	Critères fonctionnels			
A.2.8.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	\$.0.	
A.2.8.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.	
A.2.8.11	Section efficace en radar	m²	10,0	
A.2.8.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	1,0	
A.2.8.13	Dessus plat	-	Oui	
A.2.8.14	Dessus conique	-	Facultatif	
A.2.8.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	205	
A.2.8.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6,0	
	Exigences relatives à l'équipement			
A.2.8.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire	
A.2.8.18	Support de lanterne ⁵	-	Facultatif	
A.2.8.19	Type de lanterne généralement utilisé	-	DEL* 3 à 4 nm	
	Anneaux de levage et d'amarrage			
A.2.8.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 or 1)	
A.2.8.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	0	
A.2.8.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1	
A.2.8.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	S.O.	
A.2.8.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	S.O.	
A.2.8.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	S.O.	
A.2.8.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	40	

A.2.8.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	55	
A.2.8.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	S.O.	
A.2.8.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	200/500	
	Conditions environnementales			
A.2.8.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	20	
A.2.8.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0	
A.2.8.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0	
A.2.8.33	Accumulation de glace	kg	15	
	Marquages de la bouée			
A.2.8.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui	



A.2.9 Bouée pilier

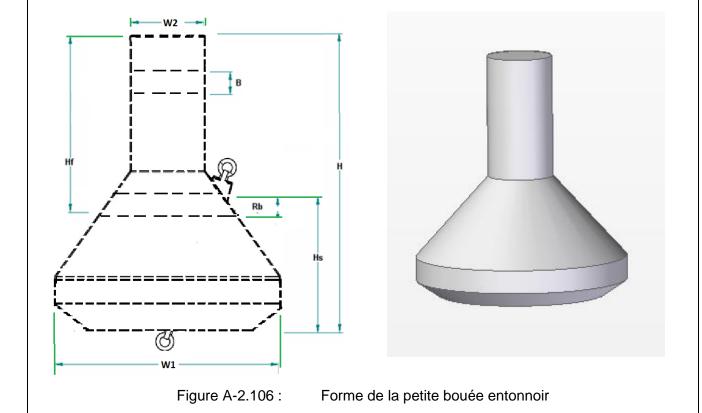
Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur
	Diamètre minimal/maximal de la section de	m	1,4 /1,50
A.2.9.1	coque (W2)		, ,
	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour	m	0,5 /0,7
A.2.9.2	(W1)		0,070,1
A.2.9.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	2,4
_	Échelle de masse de la bouée (avec le lest		
A.2.9.4	externe)	kg	235 à 287
A.2.9.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	15,0
	Désistance à l'abrasion de l'anyelenne de segue		Perte de poids <
A.2.9.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque	mg	150 mg après
	de la bouée	J	10 000 cycles
A.2.9.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.9
	Supports de lanterne filetés au cercle de		
A.2.9.8	perçage : 200 mm	-	Figure A-2.11
	Critères fonctionnels		
A.2.9.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse	nm	S.O.
A.2.3.3	d'amarrage maximale]		
A.2.9.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.
A.2.9.11	Section efficace en radar	m²	10,0
A 2 0 42	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la masse	m	1,0
A.2.9.12	d'amarrage minimale]		·
A.2.9.13	Dessus plat	-	Oui
A.2.9.14	Dessus conique	-	Facultatif
A.2.9.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	155
A.2.9.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse	0	6,0
71.2.3.10	opérationnelle maximale du courant		0,0
	Exigences relatives à l'équipement		
A.2.9.17	Réflecteur radar ⁴	-	Obligatoire
A.2.9.18	Support de lanterne ⁵	-	Oui
A.2.9.19	Type de lanterne généralement utilisé ¹	-	DEL* 3 à 4 nm
A 2 0 20	Anneaux de levage et d'amarrage		1
A.2.9.20	Nombre minimal d'anneaux de guidage	-	1
A.2.9.21 A.2.9.22	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	1
7.2.3.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage Charge maximale d'utilisation (CMU) des	-	l l
A.2.9.23	anneaux de levage	kg	Voir Tableau 7
A.2.9.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	Voir Tableau 7
A.2.9.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	Voir Tableau 7
	Diamètre interne minimal de l'anneau mm		40
A.2.9.26	d'amarrage		40
A.2.9.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	55

A.2.9.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de mm 100 levage/de manutention			
A.2.9.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	180/540	
	Conditions environnementales			
A.2.9.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	20	
A.2.9.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0	
A.2.9.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0	
A.2.9.33	Accumulation de glace	kg	20	
	Marquages de la bouée			
A.2.9.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	-	Oui	
Hf I	Figure A-2.9 : Forme de la bouée pilie	r		
	Figure A-2.9 : Forme de la bouée pilie	r		

A.2.10 Bouée entonnoir

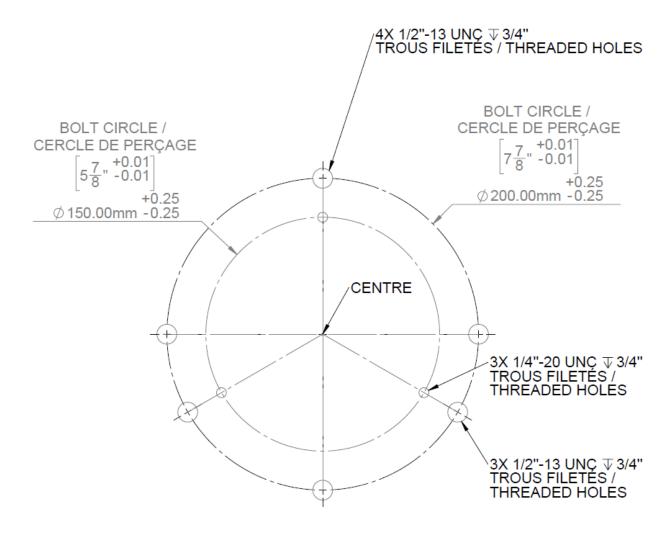
Art.	Exigences en matière de dimensions	Unités	Valeur		
A.2.10.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W1)	m	0,8/1,00		
A.2.10.2	Diamètre minimal/maximal de la section de la tour (W2)	- 0,2/0,4			
A.2.10.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	m	1,30		
A.2.10.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	kg	15 à 23		
A.2.10.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	kg	5,0		
A.2.10.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	mg	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles		
A.2.10.7	Forme globale de la bouée	-	Figure A-2.10		
A.2.10.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	-	Figure A-2.11		
	Critères fonctionnels				
A.2.10.9	Portée visuelle minimale ¹ [à la masse d'amarrage maximale]	nm	S.O.		
A.2.10.10	Portée radar minimale ²	nm	S.O.		
A.2.10.11	Section efficace en radar	m²	2.0		
A.2.10.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	m	0,50		
A.2.10.13	Dessus plat	1	Oui		
A.2.10.14	Dessus conique	-	Facultatif		
A.2.10.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	mm	50		
A.2.10.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0	6.0		
	Exigences relatives à l'équipement				
A.2.10.17	Réflecteur radar ⁴	-	Facultatif		
A.2.10.18	Support de lanterne ⁵	ı	Facultatif		
A.2.10.19	Type de lanterne généralement utilisé	1	DEL* 1,5 à 2 nm		
	Anneaux de levage et d'amarrage				
A.2.10.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	-	Facultatif (0 ou 1)		
A.2.10.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	-	1		
A.2.10.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	-	1		
A.2.10.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	kg	Voir tableau 7		
A.2.10.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	kg	Voir tableau 7		
A.2.10.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	kg	Voir tableau 7		

A.2.10.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	mm	35	
A.2.10.27	Largeur maximale de l'anneau d'amarrage	mm	35	
A.2.10.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de levage/de manutention	mm	35	
A.2.10.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	kg	10/ 90	
	Conditions environnementales			
A.2.10.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	kg	5	
A.2.10.31	Courant maximal – Fonctionnement	nœuds	2,0	
A.2.10.32	Courant maximal – Résistance	nœuds	10,0	
A.2.10.33	Accumulation de glace	kg 5		
	Marquages de la bouée			
A.2.10.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)		Oui	



- * DEL : Diode électroluminescente
- † Forme de la bouée de rivière
- ‡ Forme de la bouée de rivière à faible tirant d'eau
- 1) La portée visuelle suppose que l'observateur se trouve à 3 m au-dessus du niveau de l'eau par temps clair et mer calme, avec une visibilité météorologique de 10 milles marins. Il est également supposé qu'il n'y a pas de caractéristiques de fond pour nuire à la portée visuelle de la bouée.
- 2) La portée visuelle suppose une antenne radar en bande X à 3 mètres au-dessus du niveau de l'eau par temps clair et mer calme.
- 3) La hauteur visible est définie comme la distance entre la ligne de flottaison et le point le plus haut de la bouée. La ligne de flottaison est calculée à partir de l'état de livraison, lorsque la bouée flotte en eau douce avec le réflecteur radar, mais sans amarrage.
- 4) Les réflecteurs radar, s'il y a lieu, doivent être montés à l'intérieur.
- 5) Le support de lanterne, s'il y a lieu, doit permettre d'installer une lanterne à DEL autonome au sommet de la bouée sans nuire aux anneaux de levage.
- 6) La végétation marine comprend toute végétation marine annuelle accumulée sur la bouée ou la chaîne.
- 7) Poids maximal prévu de la lanterne ne comprend pas le poids de la plaque d'adaptateur ou de toute interface au sommet de la bouée.

A.2.11 Cercles de boulonnage de la lanterne



CCG STANDARD MOUNTING PATTERNS / CERCLES DE MONTAGE STANDARDS DE LA GCC

Figure A-2.7 : Surface de la lanterne filetée



PET, PETE (Polyethylene Terephthalate)

- Soft drink, water and salad dressing bottles; peanut butter and jam jars...
- Suitable to store cold or warm drinks. Bad idea for hot drinks.

(High-density Polyethylene)
 Water pipes, milk, juice and water bottles, grocery bags, some shampoo / toiletry

<u>ئ</u>

(Polypropylene)

 Reusable microwaveable ware; kitchenware; yogurt containers; microwaveable disposable take-away containers; disposable cups; plates....



PS

(Polystyrene)



PVC

(Polyvinyl Chloride)

- Not used for food packaging.
- Pipes, cables, furniture, clothes, toys...



Other

(often polycarbonate or ABS)

Beverage bottles, baby milk bottles, compact discs; "unbreakable" glazing; lenses including sunglasses, prescription glasses, automotive headlamps, riot shields, instrument panels...



LDPE

(Low-density Polyethylene)

 Frozen food bags, squeezable bottles, e.g. honey, mustard; cling films; flexible container lids....

Figure A-2.8 : Marque de recyclage en plastique de type courant

APPENDICE B NORMES DE RÉFÉRENCE

La section 2 de la présente spécification doit comporter un renvoi aux documents répertoriés dans la présente ae. Cette section ne comprend pas les documents cités dans d'autres sections de cette spécification. Voici un exemple de la liste des normes à respecter dans la fabrication de ces bouées. Les fournisseurs et les fabricants doivent respecter la version la plus récente de chaque norme.

Tableau 14 : Normes de référence et d'essai pour le plastique

1.	ASTM D4020	Standard Specification for Ultra-High-Molecular-Weight Polyethylene Molding and Extrusion Materials
2.	MIL-P-24249A(1)	Plastic Material, Cellular Polyurethane, Foam in Place, Rigid Void Filler, Foam-in-place Large scale and installation.
3.	ASTM D3350	Standard Specification for Polyethylene Plastics Pipe and Fittings Materials
4.	ASTM A123/123M	Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products
5.	ASTM D4976	Standard Specification for Polyethylene Plastics Moulding and Extrusion Materials
6.	ASTM D3935	Standard Specification for Polycarbonate (PC) Unfilled and Reinforced Material
7.	ISO 9352	Plastiques – Détermination de la résistance à l'usure par galets abrasifs
8.	ASTM D2412	Standard Test Method for Determination of External Loading Characteristics of Plastic Pipe by Parallel-Plate Loading

Tableau 15 : Normes de référence pour les métaux

9.	ASTM A36	Standard Specification for Carbon Structural Steel
10.	ASTM A276	Standard Specification for Stainless Steel Bars and Shapes
11.	ASTM B209	Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate
12.	ASTM B221	Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Profiles, and Tubes

Tableau 16 : Normes de référence pour le béton

13.	CAN/CSA -A23.1	Concrete Materials and Methods of Concrete Construction
14.	ASTM C33	Standard Specification for Concrete Aggregates
15.	ASTM C150	Standard Specification for Portland Cement

Tableau 17 : Normes de référence pour les couleurs

16.	IALA E-108	Recommendations for the surface colours used as visual signals on aids to navigation
17.	ASTM D2244	Standard Practice for Calculation of Color Tolerances and Color Differences from Instrumentally Measured Color Coordinates

18.	ASTM D2565	Standard Practice for Xenon-Arc Exposure of Plastics Intended
		for Outdoor Applications
19	IALA V-128	Technical Performance Requirements for VTS Systems

Tableau 18 : Publications ministérielles diverses

20.	TP-968 E/F	Le système canadien d'aides à la navigation
21	Annexe I	Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste des substances toxiques
22	Annexe 6	DORS-2007-128 de Transports Canada – Règlement sur l'outillage de chargement

APPENDICE C DÉFINITIONS

Tableau 19 : Définitions générales :

Tirant d'eau	Distance verticale entre la ligne de flottaison et la partie la plus basse de la bouée, généralement exprimée en mètres.
	On obtient le tirant d'eau maximal lorsque la réserve de flottabilité est
	à zéro.
	On obtient le tirant d'eau minimal lorsque la réserve de flottabilité est à son niveau le plus élevé.
Hauteur visible	Distance verticale entre la ligne de flottaison et le point le plus haut de la bouée.
	On obtient la hauteur visible maximale lorsque l'on utilise le poids d'amarrage minimal et que la réserve de flottabilité est à son niveau le plus élevé.
	On obtient la hauteur visible minimale lorsque l'on utilise le poids d'amarrage maximal recommandé et que la réserve de flottabilité est à son niveau le plus bas.
Surcharge opérationnelle	Somme de toutes les charges subies en service, par exemple, la végétation marine et l'accumulation de glace. Les valeurs maximales à utiliser aux fins de conception sont définies à l'Appendice A pour chaque type de bouée.
Réserve de flottabilité (Rb)	Différence de flottabilité interne entre les lignes de flottaison minimale et maximale de conception ou selon l'ensemble des conditions relatives au poids d'amarrage.
Plastique	Matériau polymère organique synthétique pouvant être moulé, formé, extrudé ou coulé sous diverses formes.
Charge maximale d'utilisation (CMU)	La charge maximale d'utilisation (CMU) est un facteur de sécurité imposé à un mécanisme de levage et est dictée par la référence 22.
Conditions environnementales de survie	Conditions environnementales qui dépassent les exigences en matière de rendement prescrites et permettent à la bouée de fonctionner sans avoir été endommagée une fois les conditions opérationnelles reprises.
Ligne de flottaison	Ligne d'eau le long de la coque de la bouée dans l'eau.
État non	Une bouée non endommagée est en bon état et conserve sa
endommagé	forme d'origine et une coque étanche. Les bouées doivent être reconnaissables comme aides à la navigation dans toutes les conditions opérationnelles définies dans les présentes.
L	

État endommagé	Une bouée endommagée ne peut plus servir d'aide à la navigation dans les conditions opérationnelles prescrites.
Angle d'inclinaison de la bouée	L'angle d'inclinaison de la bouée (α) est défini comme l'angle formé par rapport à la verticale.
Exposition aux glaces	Fréquence à laquelle une bouée peut entrer en contact avec des fragments de glace. Une faible exposition indique que les bouées qui demeurent à l'abri pendant l'hiver sont confrontées à la formation de glace dans l'eau, mais sans mouvement de glace. Une exposition occasionnelle à la glace signifie que ces bouées peuvent entrer en contact avec des fragments de glace à la fin de la saison de navigation.
Accumulation de glace	Charge causée par l'accumulation de glace sur la surface de la bouée.
Charge opérationnelle	Masse qui comprend le poids de la chaîne du poste d'amarrage, les contrepoids externes de la lanterne, la végétation marine accumulée et les accumulations de glace, mais exclut le poids de l'ancre.
Dommages	Une bouée endommagée est une bouée qui a été compromise et ne peut plus servir d'aide à la navigation. Elle n'a plus la bonne hauteur visible au-dessus de l'eau et ne s'incline pas suffisamment pour que la lumière de la lanterne soit assez visible par les navigateurs la nuit.
Bouée modulaire	Bouée dont au moins la coque et les sections de tour sont des pièces distinctes structurellement jointes par l'intermédiaire d'un cadre de soutien.

Tableau 20 : Définitions : Matériel

Anneau de manutention	Point de fixation situé au-dessus de la ligne de flottaison qui peut faire partie intégrante de la coque de la bouée ou en être séparée, pouvant être saisie par un grappin, et qui en facilite la manipulation non destinée au levage.
Anneau de levage	Point de fixation situé au-dessus de la ligne de flottaison, conçu pour soulever les charges maximales de la bouée et de l'ensemble d'amarrage.
Anneau d'amarrage	Point de fixation situé en dessous de la ligne de flottaison, auquel est relié l'ancrage, conçu pour soulever les charges maximales de l'ensemble d'amarrage.
Dispositif de levage	Ce dispositif est composé de la ou des <i>anneaux de levage</i> , de l' <i>anneau d'amarrage</i> et d'une liaison mécanique reliant ces deux composants ou

plus. Le dispositif complet est conçu pour soulever les charges maximales avec une tolérance de sécurité. Figure C – 1 : Terminologie des bouées

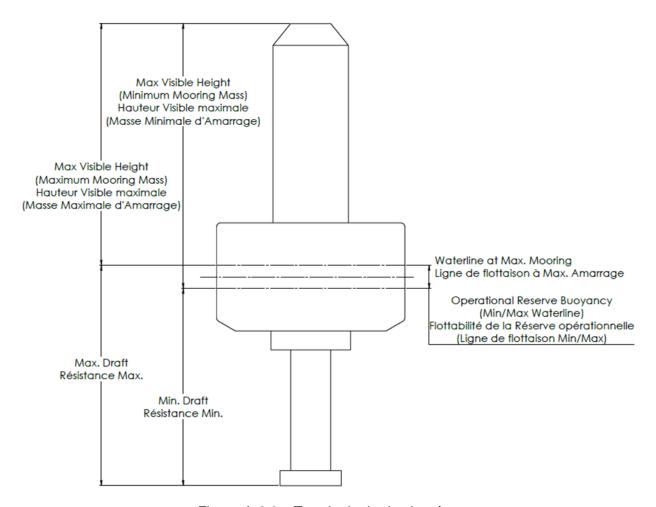


Figure A-2.9 : Terminologie des bouées

Annexe 'D' - Bouées en plastique

Matrice d'évaluation des offres

Table of Contents

1.1.	Processus d'évaluation
ACHI	ACHEVEMENT DE LA MATRICE
1.2.	TABLEAUX DE CONFORMITÉ ET TABLEAUX D'EXIGENCES COTÉES
1.3.	Exemple de calcul
TABL	TABLEAU A1 – LISTE DES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES5
TABL	TABLEAU B1 – CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS
1.4.	Petit espar
1.5.	Petite balise
1.6.	Espar moyen
1.7.	Moyenne balise
1.8.	Bouée de rivière
1.9.	Bouée de rivière à faible tirant d'eau
1.10.	Balise moyenne-grande
1.11.	Grande balise
1.12.	Bouée pilier
1.13.	Bouée entonnoir

Introduction

Cette matrice d'évaluation des soumissions sera utilisée pour évaluer la proposition du soumissionnaire afin de satisfaire aux exigences des bouées en plastique pour la Garde côtière canadienne.

Sur la base du code de conformité et de la méthode de validation (si spécifié), le soumissionnaire doit indiquer la ou les références de proposition appropriées dans la matrice.

Le processus d'évaluation est divisé en deux segments : les exigences obligatoires et les critères cotés.

Les exigences obligatoires doivent être respectées pour que la proposition du soumissionnaire puisse être examinée plus en détail aux fins d'évaluation. Les exigences obligatoires sont évaluées comme étant conformes ou non conformes avant l'évaluation des exigences cotées, et toute proposition non conforme sera éliminée. Aux fins de la présente demande de soumissions, les exigences obligatoires sont les exigences identifiées dans la demande de soumissions auxquelles le soumissionnaire « doit » satisfaire.

Les critères cotés sont basés sur les caractéristiques de gestion et techniques de la réponse du soumissionnaire qui vont au-delà des exigences minimales obligatoires énoncées dans les spécifications de performance (techniques) et l'EBT (gestion). Ces caractéristiques sont évaluées et notées pour déterminer la valeur ajoutée de la proposition au-dessus des exigences obligatoires

1.1. PROCESSUS D'EVALUATION

Les offres seront évaluées dans l'ordre suivant :

- (1) Évaluation des exigences obligatoires et des sections techniques détaillées dans les tableaux A1;
- (2) Évaluation des critères cotés comme détaillé dans les tableaux B1 ; et
- (3) Prix.

LE NON-RESPECT DE L'UNE DES EXIGENCES OBLIGATOIRES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES ENTRAÎNERA QUE LA SOUMISSION ÊTRE DÉCLARÉE NON CONFORME.

Le score constituera un maximum de 100 points pour chacune des dix bouées. Le soumissionnaire ayant obtenu le score final le plus élevé sera le gagnant de ce processus de sélection des offres. Le modèle de notation est le suivant :

Section : Petite bouée	Points attribués	Note du
		soumissionnaire
Aspects technique (Tableau B1)	20	
Tarifs	20	
Score total	100	

La note technique constituera 50 % de l'évaluation de la soumission pour chaque bouée.

La section Prix constituera 50 % de l'évaluation de la soumission pour chaque bouée.

ACHEVEMENT DE LA MATRICE

Le soumissionnaire doit remplir le tableau de conformité A1 dans son intégralité en indiquant jusqu'au niveau le plus bas (par exemple, numéro Para, numéro sous-Para, etc.) dans les pièces justificatives de sa soumission où la conformité peut être vue et prouvée à la satisfaction de l'équipe d'évaluation.

Sur demande, le soumissionnaire doit fournir la documentation appropriée exigée par la méthode de validation, conformément aux éléments suivants :

- Soumettre les calculs (SC) : fournir des calculs techniques pour valider que cette exigence a été respectée ;
- Soumettre les données de test (STD) : fournir des données de test provenant d'un laboratoire indépendant pour valider que cette exigence a été satisfaite ;
- Déclaration de conformité (SOC): reconnaissance écrite que cette exigence a été satisfaite;
- · Soumettre les données (SD) : fournir des dessins techniques/documentations pour valider que cette exigence a été satisfaite ;

1.2. TABLEAUX DE CONFORMITÉ ET TABLEAUX D'EXIGENCES COTÉES

- Tableau A1 Liste des exigences techniques obligatoires
- Tableau B1 Critères techniques cotés

TABLEAU A1 – LISTE DES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Tous les éléments spécifiés dans l'énoncé des besoins techniques (EBT) sont des exigences obligatoires et doivent être satisfaits pour chacun des différents types de bouées pour être pris en compte dans le cadre de la soumission. Voici les réponses spécifiques requises du soumissionnaire afin de valider sa soumission :

- (1) Les articles TC01 à TC18 font référence aux exigences obligatoires selon lesquelles le soumissionnaire doit fournir une réponse. La colonne méthode de validation indique la manière dont le soumissionnaire doit répondre conformément au paragraphe 1.1 susmentionné;
- (2) Le soumissionnaire doit utiliser la colonne « Réponse du soumissionnaire » pour fournir un bref commentaire visant à justifier la méthode de validation ou fournir une référence à la section pertinente de la proposition du soumissionnaire;
- (3) Si une valeur est indiquée, le soumissionnaire doit clairement indiquer cette méthode dans la méthode de validation prescrite ; et
- (4) Une cellule grisée dans la colonne indique qu'il n'y a pas de mention obligatoire spécifique pour l'article.

ltem	EBT Référence	Description	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TC01	2.2	Exigences opérationnelles		
TC02	2.2.1	Zones d'opération		
TC03	2.2.2	Conditions environnementales (TR1-TR14)	SOC	
TC04	2.2.3	Service opérationnel (TR15-17)	SOC	
TC05	2.2.4	Durée de vie prévue	soc	
TC06	2.2.5	Critères fonctionnels(TR18-21)	STD	
TC07 a	2.2.6	Critères de stabilité (TR22)	SD	
TC07 b	2.2.6	Critères de stabilité (TR23)	SOC	
TC07 c	2.2.6	Critères de stabilité (TR24)	SD	
TC08	2.3	Exigences De Conception		
TC09	2.3.1	Matériaux (TR25-26)	SD	
TC10	2.3.2	Conception, dimensions et finition de surface (TR27-33)	SD	
TC11	2.3.3	Capacités structurales(TR34-37)		
TC12	2.3.3.1	Transfert de charges	STD	
TC13	2.3.3.2	Points d'attache de levage et d'amarrage	SD	

EBT Référence	Description	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TC14 2.3.3.3	Résistance à l'abrasion	STD	
TC15 2.3.4	Spécifications de l'équipement extérieur (TR38-44)	SD	
TC16 2.3.5	Équipement intérieur (TR45-46)	SD	
TC17 2.3.6	Couleur (TR47-49)	STD	
TC18 2.3.7	Marques (TR50-51)	SD	

		Buoy Types		
EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A2.1	Petit espar			
A.2.1.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.25/0.38 m	SD	
A.2.1.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	3.0 m	SD	
A.2.1.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	34 – 42 kg	SD	
A.2.1.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	5.0 kg	SD	
A.2.1.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.1.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm		SD	
A.2.1.11	Section efficace en radar	2.0 m ²	STD	
A.2.1.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	1.10 m	SC	
A.2.1.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.1.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.1.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	155 mm	SD	
A.2.1.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0.9	soc	
A.2.1.17	Réflecteur radar 4	Obligatoire	SOC	
A.2.1.18	Support de lanterne ⁵	Oui	SOC	
A.2.1.19	Type de lanterne généralement utilisé	1.5 to 2 nm LED	SD	
A.2.1.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	1	SD	
A.2.1.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.1.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.1.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.1.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.1.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	40 mm	SD	
A.2.1.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	20/55 kg	SD	
A.2.1.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	10 kg	SD	
A.2.1.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.1.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.1.33	Accumulation de glace	10 kg	SD	
A.2.1.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A2.2	Petite balise			
A.2.2.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.35/0.55 m	SD	
A.2.2.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	1.30 m	SD	
A.2.2.4	Échelle de masse de la bouée (à l'exclusionle lest externe)	9-12 kg	SD	
A.2.2.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	5.0 kg	SD	
,		Perte de poids <	STD (voir	
A.2.2.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	150 mg après 10 000 cycles	Tableau 7)	
A.2.2.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.2.11	Section efficace en radar	2.0 m²	STD	
A.2.2.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	0.35 m	SC	
A.2.2.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.2.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.2.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	155 mm	SD	
A.2.2.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	6.0°	soc	
A.2.2.17	Réflecteur radar 4	Obligatoire	SOC	
A.2.2.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.2.19	Type de lanterne généralement utilisé	1.5 to 2 nm LED	SD	
A.2.2.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.2.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.2.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.2.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.2.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.2.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	100 mm	SD	
A.2.2.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	5/25 kg	SD	
A.2.2.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	5 kg	SD	
A.2.2.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.2.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.2.33	Accumulation de glace	5 kg	SC	
A.2.2.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A.2.3	Espar moyen			
A.2.3.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.50/0.70 m	SD	
A.2.3.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	4.5 m	ΩS	
A.2.3.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	81-110kg	ΩS	
A.2.3.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	15.0 kg	ΩS	
A.2.3.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.3.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.3.11	Section efficace en radar	10.0 m ²	STD	
A.2.3.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	1.10 m	SC	
A.2.3.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.3.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.3.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	205 mm	SD	
A.2.3.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	0.9°	cos	
A.2.3.17	Réflecteur radar	Obligatoire	OOS	
A.2.3.18	Support de lanterne	Oui	OOS	
A.2.3.19	Type de lanterne généralement utilisé	3 to 4 nm LED	ΩS	
A.2.3.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	0	SD	
A.2.3.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	1	SD	
A.2.3.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	ΩS	
A.2.3.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.3.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.3.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.3.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.3.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.3.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	100 mm	SD	
A.2.3.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	200/ 450 kg	QS	
A.2.3.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	ΩS	
A.2.3.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.3.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.3.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.3.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oni	SOC	
(*) fait référence	*). fait référence à la enécification de nerformance			

(*)- fait référence à la spécification de performance

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A.2.4	Balise moyenne			
A.2.4.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.70/0.80 m	SD	
A.2.4.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	1.8 m	SD	
A.2.4.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	30 – 37 kg	SD	
A.2.4.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	15.0 kg	SD	
A.2.4.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.4.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.4.11	Section efficace en radar	2.0 m ²	STD	
A.2.4.12	Hauteur visible minimale³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	0.60 m	SC	
A.2.4.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.4.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.4.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	205 mm	SD	
A.2.4.16	Angle d'inclinaison de la bouée à la vitesse opérationnelle maximale du courant	6.0°	soc	
A.2.4.17	Réflecteur radar ⁴	Obligatoire	soc	
A.2.4.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.4.19	Type de lanterne généralement utilisé	3 to 4 nm LED	SD	
A.2.4.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.4.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.4.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.4.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.4.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.4.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	100 mm	SD	
A.2.4.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	75/160 kg	SD	
A.2.4.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	SD	
A.2.4.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.4.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.4.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.4.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	
* +:-+	*) fait ráfáranca à la caácification do norformanco			

(*)- fait référence à la spécification de performance

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A.2.5	Bouée de rivière			
A.2.5.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.75/ 1.3 m	SD	
A.2.5.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	2.2 m	SD	
A.2.5.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	41 – 50 kg	SD	
A.2.5.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	5.0 kg	SD	
A.2.5.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la	Perte de poids < 150	STD (voit	
A.2.5.7	Supports de lanterne filetés au cercle de percage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.5.11	Section efficace en radar	10.0 m ²	STD	
A.2.5.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	0.50 m	SC	
A.2.5.13	Dessus plat	Oni	SOC	
A.2.5.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.5.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	155 mm	SD	
A.2.5.17	Réflecteur radar 4	Oui	SOC	
A.2.5.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.5.19	Type de lanterne généralement utilisé	1.5 to 2 nm LED	SD	
A.2.5.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.5.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	1	SD	
A.2.5.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	2	SD	
A.2.5.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.5.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.5.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.5.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.5.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.5.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	45 mm	SD	
A.2.5.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	100/ 150 kg	SD	
A.2.5.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	SD	
A.2.5.31	Courant maximal – Fonctionnement	4.0 knots	SD	
A.2.5.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.5.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.5.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	
(*/ fo:+ zótóz (*/	*) foit référence à la caécification de norfermance			

(*)- fait référence à la spécification de performance

FRT			Méthode	Réponse des soumissionnaires
Référence	Description	Valuer	de	
			validation	
A.2.6	Bouée de rivière - Faible tirant d'eau			
A.2.6.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	1.0 m	SD	
A.2.6.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	2.2 m	SD	
A.2.6.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	65 – 110 kg	SD	
A.2.6.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	5.0 kg	SD	
A.2.6.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cvcles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.6.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.6.11	Section efficace en radar	10.0 m ²	STD	
A.2.6.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	0.50 m	SC	
A.2.6.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.6.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.6.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	155 mm	SD	
A.2.6.17	Réflecteur radar 4	Oui	SOC	
A.2.6.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.6.19	Type de lanterne généralement utilisé	1.5 to 2 nm LED	SD	
A.2.6.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.6.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.6.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.6.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.6.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.6.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	* Voir Tableau 7	SC	
A.2.6.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.6.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	75 mm	SD	
A.2.6.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	45 mm	SD	
A.2.6.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	0/ 50 kg	SD	
A.2.6.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	10 kg	SD	
A.2.6.31	Courant maximal – Fonctionnement	4.0 knots	SD	
A.2.6.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.6.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.6.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oni	SOC	
* +:-+ -:-	*) ئىندىكىنىدى كارىدىدىدى كارىدىدىدى كارىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىدىد			

(*)- fait référence à la spécification de performance

111	-		F	
EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de Répoi validation	Reponse des soumissionnaires
A.2.7	Balise moyenne-grande			
A.2.7.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.81/1.0m	SD	
A.2.7.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	2.0 m	SD	
A.2.7.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	60-70 kg	SD	
A.2.7.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	15.0 kg	SD	
A.2.7.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	es	STD (voir Tableau 7)	
A.2.7.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.7.11	Section efficace en radar	10.0 m²	STD	
A.2.7.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	1.00 m	c	
A.2.7.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.7.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué N/A	
A.2.7.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	205 mm	SD	
A.2.7.17	Réflecteur radar 4	Oui	SD	
A.2.7.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif (0 or 1)	Non évalué N/A	
A.2.7.19	Type de lanterne généralement utilisé	3 to 4 nm LED	SD	
A.2.7.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué N/A	
A.2.7.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.7.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.7.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	40 mm	SD	
A.2.7.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	55 mm	SD	
A.2.7.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	n/a	SD	
A.2.7.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	150/ 300 kg	SD	
A.2.7.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	SD	
A.2.7.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.7.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.7.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.7.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	

H				
EBI Pófóronco	Description	Valuer	Methode de	Reponse des soumissionnaires
	Coilor Character		validation	
A.2.8	Grande ballse			
A.2.8.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	1.1/1.3 m	SD	
A.2.8.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	2.4 m	SD	
A.2.8.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	100-140 kg	SD	
A.2.8.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	15.0 kg	SD	
A.2.8.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.8.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.8.11	Section efficace en radar	10.0 m²	STD	
A.2.8.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	1.20 m	SC	
A.2.8.13	Dessus plat	Oni	SOC	
A.2.8.14	Dessus conique	Qui/Non	SOC	
A.2.8.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	205 mm	SD	
A.2.8.17	Réflecteur radar ⁴	Oui	SOC	
A.2.8.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.8.19	Type de lanterne généralement utilisé	3 to 4 nm LED	SD	
A.2.8.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.8.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	0	SD	
A.2.8.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.8.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	40 mm	SD	
A.2.8.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	55 mm	SD	
A.2.8.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	45 mm	SD	
A.2.8.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	200/ 550 kg	SD	
A.2.8.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	SD	
A.2.8.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.8.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.8.33	Accumulation de glace	15 kg	SD	
A.2.8.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	

(*)- fait référence à la spécification de performance

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A.2.9	Bouée pilier			
A.2.9.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	1.4/1.5 m	SD	
A.2.9.2	Minimum / Maximum Tower Section Diameter	0.5 /0.7	SD	
A.2.9.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	2.4 m	SD	
A.2.9.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	235 – 287 kg	SD	
A.2.9.5		15.0 kg	SD	
A.2.9.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.9.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 200 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.9.11	Section efficace en radar	10.0 m ²	STD	
A.2.9.12	Hauteur visible minimale³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	1.00 m	SC	
A.2.9.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.9.14	Dessus conique	Facultatif	Non évalué	N/A
A.2.9.16	Zone rétro-réfléchissante (B)	155 mm	SD	
A.2.9.17	Réflecteur radar ⁴	Oui	SD	
A.2.9.18	Support de lanterne ⁵	Oui	SD	
A.2.9.19	Type de lanterne généralement utilisé	3 to 4 nm LED	SD	
A.2.9.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	1	SD	
A.2.9.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	1	SD	
A.2.9.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.9.23	Charge maximale d'utilisation (CMU) des anneaux de levage	*Voir Tableau 7	SC	
A.2.9.24	Charge de rupture de l'ensemble de levage	*Voir Tableau 7	SC	
A.2.9.25	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	*Voir Tableau 7	SC	
A.2.9.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	40 mm	SD	
A.2.9.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	55 mm	SD	
A.2.9.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	100 mm	SD	
A.2.9.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	180/540 kg	SD	
A.2.9.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	20 kg	SD	
A.2.9.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.9.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.9.33	Accumulation de glace	20 kg	SD	
A.2.9.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	
*)- fait référence	*)- fait référence à la spécification de performance			

(*)- fait référence à la spécification de performance

EBT Référence	Description	Valuer	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
A.2.10	Bouée entonnoir			
A.2.10.1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	0.8/1.0 m	SD	
A.2.10.3	Hauteur maximale de la bouée (H)	1.3 m	SD	
A.2.10.4	Échelle de masse de la bouée (avec le lest externe)	15-23 kg	SD	
A.2.10.5	Poids maximal prévu de la lanterne ⁷	5.0 kg	SD	
A.2.10.6	Résistance à l'abrasion de l'enveloppe de coque de la bouée	Perte de poids < 150 mg après 10 000 cycles	STD (voir Tableau 7)	
A.2.10.8	Supports de lanterne filetés au cercle de perçage : 150 mm	Voir Figure A-2.11	SD	
A.2.10.11	Section efficace en radar	2.0 m ²	STD	
A.2.10.12	Hauteur visible minimale ³ (Hf) [à la charge maximale d'amarrage]	0.50 m	SC	
A.2.10.13	Dessus plat	Oui	SOC	
A.2.10.14	Dessus conique	Qui/Non	SOC	
A.2.10.15	Zone rétro-réfléchissante (B)	50 mm	SD	
A.2.10.17	Réflecteur radar 4	Oui	SD	
A.2.10.18	Support de lanterne ⁵	Facultatif (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.10.19	Type de lanterne généralement utilisé	1.5 to 2 nm LED	SD	
A.2.10.20	Nombre minimal d'anneaux de manutention	Facultatif I (0 or 1)	Non évalué	N/A
A.2.10.21	Nombre minimal d'anneaux de levage	1	SD	
A.2.10.22	Nombre minimal d'anneaux d'amarrage	1	SD	
A.2.10.26	Diamètre interne minimal de l'anneau d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.10.27	Largeur maximale des pattes d'amarrage	35 mm	SD	
A.2.10.28	Diamètre interne minimal de l'anneau de manutention	35 mm	SD	
A.2.10.29	Charge d'amarrage minimale/maximale	10/ 90 kg	SD	
A.2.10.30	Croissance marine maximale ⁶ – Opérationnelle	5 kg	SD	
A.2.10.31	Courant maximal – Fonctionnement	2.0 knots	SD	
A.2.10.32	Courant maximal – Résistance	10.0 knots	SD	
A.2.10.33	Accumulation de glace	5 kg	SD	
A.2.10.34	Réserve de flottabilité opérationnelle (Rb)	Oui	SOC	

TABLEAU B1 – CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

- (1) Des critères cotés seront fournis pour chacun des types de bouées faisant l'objet de la soumission.
- (2) Les éléments TR01 à TR20 font référence aux exigences cotées détaillées dans le TSoR.
- (3) Les types de méthodes de validation suivants doivent être utilisés par les soumissionnaires comme preuve de conformité au TSoR:
- Soumettre les données (SD) : fournir des dessins techniques/de la documentation pour valider que cette exigence a été satisfaite conformément à la section 2.4 c de la spécification de performance; et
- Soumettre les données de test (STD) : fournissez les données de test d'un laboratoire indépendant via un test standard de l'industrie pour valider que cette exigence a été و.
- (4) (TR) dans la section suivante se définie par Technical Rated Criteria et n'est pas traduit pou éviter toute confusion avec la version anglaise de la matrice d'évalutation.

La proposition du soumissionnaire sera évaluée en fonction des capacités techniques suivantes qui dépassent les exigences obligatoires. Le texte de la colonne « Description » est uniquement destiné au contexte. La colonne « Critères notés » indique les éléments à évaluer. Les points sont attribués selon les montants indiqués dans la rubrique « Max. Points» du tableau.

1.3. PETIT ESPAR

ltem	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR01	6	Impact environnemental a) Coque de bouée	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts		
	6.5.2	b) Matériau de flottabilité interne ou compartiment étanche	b) 15	<pre>b) Polystyrène ou compartiment étanche=15 pts, autre = 0 pts</pre>	SD	
TR02	A.2.1.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$\leq 2 \text{ m}^2 = (0 \text{ pts})$ 2-10 m ² = 10 pts >10 m ² = 15 pts	STD	
	Total de	Total des points disponibles	40			
	Points minimun	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.4. PETITE BALISE

ltem	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR03	Ċ	Impact environnemental a) Coque de bouée	a) 10	a) a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts	;	
	2.3.9	b) Materiau de flottabilite interne ou compartiment étanche	b) 15	b) Polystyrène ou compartiment étanche =15 pts, autre = 0 pts	SD	
TR04	A.2.2.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$\leq 2 \text{ m}^2 = (0 \text{ pts})$ 2-10 m ² = 10 pts >10 m ² = 15 pts	STD	
	Total de	Total des points disponibles	40			
	Points minimun	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.5. ESPAR MOYEN

Item	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
AOAT		Impact environnemental a) Coque de bouée	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts		
2	2.3.9	b) Matériau de flottabilité interne ou compartiment	h) 15	b) Polystyrène ou compartiment étanche =15 pts,	SD	
		étanche	CT (O	autre = 0 pts		
				$10-15 \text{ m}^2 = 5 \text{ pts}$		
TR06	A.2.3.11	di radar		$15-29 \text{ m}^2 = 10 \text{ pts},$	STD	
		5555	15	$>30 \text{ m}^2 = 15 \text{ pts}$		
	Total de	Total des points disponibles	40			
	Points minimun	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.6. MOYENNE BALISE

Item	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR07	2.3.9	Impact environnemental a) Coque de bouée b) Matériau de flottabilité	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts	SD	
		interne ou compartiment étanche	b) 15	étanche =15 pts, autre = 0 pts		
TR08	A.2.4.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$\leq 2 \text{ m}^2 = (0 \text{ pts})$ 2-10 m ² = 10 pts >10 m ² = 15 pts	STD	
	Total des	Total des points disponibles	40			
هَ	oints minimum r	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.7. BOUÉE DE RIVIÈRE

ltem	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR09	2.3.9	Impact environnemental a) Coque de bouée b) Matériau de flottabilité interne ou compartiment étanche	a) 10 b) 15	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts b) Polystyrène ou compartiment étanche =15 pts, autre = 0 pts	SD	
TR10	A.2.5.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$10-15m^2 = 5 \text{ pts}$ $15-29 \text{ m}^2 = 10 \text{ pts},$ $>30 \text{ m}^2 = 15 \text{ pts}$	STD	
ā	Total des oints minimum r	Total des points disponibles Points minimum requis pour être conforme	40			

1.8. BOUÉE DE RIVIÈRE À FAIBLE TIRANT D'EAU

EBT Référence	Description Impact environnemental	Max. Points	Critères cotés a) Polyéthylène =10 pts,	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
	a) Coque de bouée b) Matériau de flottabilité interne ou compartiment	a) 10	autre = 0 pts b) Polystyrène ou compartiment étanche =15	SD	
	étanche	b) 15	pts, autre = 0 pts		
	Surface de la coupe		$10-15m^2 = 5 pts$		
	transversale du radar	7	$15-29 \text{ m}^2 = 10 \text{ pts},$	STD	
		<u> </u>	$>30 \text{ m}^2 = 15 \text{ pts}$		
es	Total des points disponibles	40			
Е	Points minimum requis pour être conforme	20			

ш
ND
RA
Ē-G
ENN
0
E M
SIT
BA
1.9

Réponse des soumissionnaires					
Méthode de validation	SD		STD		
Critères cotés	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts b) Polystyrène ou	compartiment étanche =15 pts, autre = 0 pts	10-15 $m^2 = 5 \text{ pts}$ 15-29 $m^2 = 10 \text{ pts}$, >30 $m^2 = 15 \text{ pts}$		
Max. Points	a) 10	b) 15	15	40	20
Description	Impact environnemental a) Coque de bouée b) Matériau de flottabilité	interne ou compartiment étanche	Surface de la coupe transversale du radar	Total des points disponibles	Points minimum requis pour être conforme
EBT Référence	2.3.9		A.2.7.11	Total des p	oints minimum re
ltem	TR13		TR14		P

1.10. GRANDE BALISE

Item	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR15		Impact environnemental a) Coque de bouée	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts		
	2.3.9	b) Matériau de flottabilité interne ou compartiment	7 7 7	b) Polystyrène ou compartiment étanche =15 pts,	SD	
		étanche	CT (O	autre = 0 pts		
		Surface de la coupe		$10-15 \text{ m}^2 = 5 \text{ pts}$		
TR16	A.2.8.11	transversale du radar	15	$15-29 \text{ m}^2 = 10 \text{ pts},$	STD	
		5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		$>30 \text{ m}^2 = 15 \text{ pts}$		
	Total des _l	Total des points disponibles	40			
4	oints minimum r	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.11. BOUÉE PILIER

ltem	EBT Référence	Description	Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
TR17	2.3.9	Impact environnemental a) Coque de bouée b) Matériau de flottabilité	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts b) Polystyrène ou	SD	
		interne ou compartiment étanche	b) 15	compartiment étanche =15 pts, autre = 0 pts		
TR18	A.2.9.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$<20 \text{ m}^2 = 5 \text{ pts}$ $21-29 \text{ m}^2 = 10 \text{ pts},$ $>30 \text{ m}^2 = 15 \text{ pts}$	STD	
	Total des	Total des points disponibles	40			
P.	oints minimum	Points minimum requis pour être conforme	20			

1.12. BOUÉE ENTONNOIR

EBT Référence		Max. Points	Critères cotés	Méthode de validation	Réponse des soumissionnaires
	Impact environnemental a) Coque de bouée	a) 10	a) Polyéthylène =10 pts, autre = 0 pts	ć	
	b) Materiau de nottabilite interne ou compartiment étanche	b) 15	b) Polystyrene ou compartiment étanche =15 pts, autre = 0 pts	SD	
A.2.10.11	Surface de la coupe transversale du radar	15	$\leq 2 \text{ m}^2 = (0 \text{ pts})$ 2-10 m ² = 10 pts >10 m ² = 15 pts	STD	
<u>8</u>	Total des points disponibles	40			
	Points minimum requis pour être conforme	20			